

IMPORTANT

Si vous n'avez pas de dossier à la Commission de la construction du Québec (CCQ), veuillez remplir le formulaire [Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale.](#)

Vous êtes qualifié :

- Selon le programme des normes interprovinciales Sceau rouge
- Au Canada (à l'exception du Québec)
- Après du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Autre (précisez) : _____

Note : Pour faire une demande de reconnaissance d'heures, veuillez utiliser le formulaire *Demande de reconnaissance d'heures ou d'admissibilité – Formation ou expérience de travail.*

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

1. IDENTIFICATION

N° de client		Code permanent ^{1*}	
Nom*		Prénom*	
N° de téléphone principal		N° de téléphone secondaire	
N°	Rue	N° d'appartement	
Case postale	Ville	Province	Code postal

¹ Le code permanent (composé de quatre lettres suivies de huit chiffres) apparaît sur les relevés, diplômes ou autres documents émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que sur divers documents émis par des établissements scolaires.

2. RENSEIGNEMENTS

Quel est le métier ou la spécialité visés par la reconnaissance ? _____

De quel organisme avez-vous obtenu votre qualification ? _____

Dans quelle province ? _____

En quelle année avez-vous obtenu votre qualification ? _____

Dans quelle ville ou province avez-vous passé l'examen ? _____

Remarques : _____

– Veuillez joindre une photocopie du certificat de qualification valide ou de tout autre document pouvant justifier votre demande, si applicable.

– Veuillez joindre l'attestation de réussite du cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* ou l'équivalent.

3. DEMANDE CONCERNANT LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS)

Certificat de qualification du MTESS (mécanique de plateformes élévatrices)

Documents à fournir :

- Une copie de votre certificat de qualification valide délivré par le MTESS en mécanique de systèmes de déplacement mécanisé ou en mécanique de plateformes élévatrices.
- L'attestation de la réussite du cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- Le formulaire Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale dûment rempli.

Note : En plus de fournir ces documents, vous devez acquitter des frais de 100 \$ par chèque ou mandat-poste.

3. DEMANDE CONCERNANT LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS) (SUITE)

Certificat de qualification du MTESS (électricien, système frigorifique, plomberie, chauffage)

Important : Vous devez être titulaire d'une reconnaissance de fin d'études professionnelles ou techniques reconnue par la CCQ.

Documents à fournir :

- Une copie de votre certificat de qualification valide délivré par le MTESS ;
- L'attestation de la réussite du cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- Le formulaire Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale, dûment rempli ;
- L'original d'un bulletin d'études collégiales reconnu par la CCQ (pour les candidats diplômés d'un programme d'études collégiales)
- Démontrer 8000 heures de travail et/ou des crédits de formation en remettant les preuves d'expérience de votre métier ou spécialité, incluant vos crédits d'heures à l'apprentissage. Pour les faire reconnaître, vous devez fournir ce qui suit :

Preuves à titre de salarié

Pour la reconnaissance des heures d'expérience de travail³, vous devez présenter des copies de tous les documents suivants :

1. Une ou plusieurs fiches d'expérience de travail (voir la **Fiche d'expérience de travail – Salarié** à la suite du présent formulaire), signées par le responsable de l'entreprise pour laquelle vous avez effectué des tâches liées à votre métier ou votre spécialité;
2. Des photocopies de preuves de rémunération pour valider chacune des fiches d'expérience de travail (relevés de paie, feuillets d'impôt T4 ou relevés 1)²

Preuves à titre d'employeur

Pour la reconnaissance des heures d'expérience de travail³, vous devez présenter des copies de tous les documents suivants :

1. Avis de cotisation complet d'entreprise émis par Revenu Québec ou de l'Agence du revenu du Canada pour chacune des années.
2. Fiche d'expérience de travail, indiquer les informations pour chaque contrat (voir la **Fiche d'expérience de travail – Employeur** à la suite du présent formulaire)
3. Preuve qui démontre l'exécution des travaux, pour chaque contrat soumis (ex.: facture, contrat, lettre de donneur d'ouvrage, etc.).

Note : En plus de fournir ces documents, vous devez acquitter des frais de 100 \$ par chèque ou mandat-poste.

² Si vous avez rempli un formulaire pour du travail effectué hors Québec dans le cadre d'une entente de réciprocité (Demande de transfert de cotisations – Ententes de réciprocité), vous n'avez pas besoin de fournir des preuves de rémunération pour ces heures.

³ Les tâches détaillées de chaque métier ou spécialité sont définies à l'annexe A du Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction c. R-20, r.8.

Veillez envoyer des photocopies, les originaux ne vous seront pas retournés.

4. AUTORISATION

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts. J'autorise la CCQ à vérifier auprès des organismes concernés l'authenticité des documents que j'ai soumis ou la validation de mes sanctions scolaires auprès du MEES, à des fins d'analyse pour la délivrance d'un certificat de compétence ou d'exemption, d'admission à l'examen de qualification, de reconnaissance d'heures à l'apprentissage, de reconnaissance de qualification professionnelle, d'admission à une activité de formation en vertu du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

À cette fin, je consens expressément à ce que les organismes concernés transmettent à la CCQ une copie des documents que j'ai fournis au soutien de ma demande.

Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, que la falsification d'un document ou que l'usage de tout document falsifié pour l'obtention d'un certificat de compétence ou d'une exemption à détenir un certificat de compétence constituent une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 de la *Loi R-20* (R.L.R.Q., c. R- 20).

La présente autorisation ou une copie de celle-ci seront valides tant que durera l'étude de ma demande ou tant que je serai détenteur d'une exemption ou d'un certificat de compétence valide délivré ou renouvelé par la CCQ.

5. SIGNATURE

Signature

Date (AAAA-MM-JJ)

Veillez retourner ce formulaire avec les pièces justificatives, s'il y a lieu, à l'adresse ci-dessous :

Commission de la construction du Québec
Case postale 2010, succursale Chabanel
Montréal (Québec) H2N 0C3

FICHE D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL SALARIÉ

Remplissez autant de fiches que nécessaire pour démontrer l'ensemble des heures d'expérience de travail que vous souhaitez faire reconnaître. Il est aussi possible de soumettre une lettre de l'employeur qui atteste les mêmes éléments que cette fiche.

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale	Métier ou spécialité pour lequel vous désirez faire reconnaître des heures
Nom	Prénom

2. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Nom de l'entreprise		N° d'employeur à la CCQ (si disponible)	
N° de téléphone principal		Nom et fonction de la personne responsable de l'entreprise	
N°	Rue	N° du bureau ou du local	
Case postale	Ville	Province	Code postal

3. SOMMAIRE DES HEURES TRAVAILLÉES PAR ANNÉE				
Année	Année	Année	Année	Année
Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année

4. DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	
Types de chantier ¹	
<input type="checkbox"/> Résidentiel	Précisez le type de bâtiment et la nature des travaux : _____
<input type="checkbox"/> Institutionnel et commercial	Précisez : _____
<input type="checkbox"/> Industriel	Précisez : _____
<input type="checkbox"/> Génie civil et voirie	Précisez : _____
<input type="checkbox"/> Autre	Précisez : _____
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche ²	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Au besoin, spécifiez la machinerie lourde utilisée pour accomplir ces tâches (marque et modèle)	

5. SIGNATURE ET ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

J'atteste la véracité de toutes les informations fournies dans le présent document. Je comprends que la reconnaissance des heures obtenues à la suite de la présente demande est irréversible et peut avoir un impact sur le classement dans l'apprentissage du demandeur ainsi que sur son taux de salaire.

Signature de la personne responsable de l'entreprise Signature du demandeur Date (AAAA-MM-JJ)

6. SIGNATURE DU DEMANDEUR

J'atteste la véracité de toutes les informations fournies dans le présent document.

Signature du demandeur Date (AAAA-MM-JJ)

¹ Les heures reconnues doivent avoir été accomplies sur un chantier non assujéti à la *Loi R-20* (aussi bien au Québec qu'à l'extérieur). Vous devez inscrire tous les types de chantiers relatifs aux heures travaillées dans la fiche. Une description sommaire est conseillée (par exemple : rénovation de logements, construction de trottoirs pour une municipalité, réparation des bâtiments de l'employeur, construction industrielle dans une province autre que le Québec, etc.).

² Les tâches détaillées de chaque métier ou spécialité sont définies à l'annexe A du *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction c. R-20, r.8.*

Pièces justificatives : pour chacune des années où vous souhaitez faire reconnaître des heures d'expérience, vous devez fournir des preuves de rémunération qui correspondent au nombre d'heures que vous soumettez. Les preuves les plus communes sont les relevés de paie, les feuillets d'impôt T4 et les relevés 1.

4. CONTRATS POUR LESQUELS LES TÂCHES CI-HAUT ONT ÉTÉ EFFECTUÉES (SUITE)

Date des contrats (AAAA-MM-JJ au AAAA-MM-JJ)	Nom de l'entreprise ou du client	Nombre d'heures revendiqué	Type de chantier ² (Institutionnel et commercial, Industriel, Génie civil et voirie, Résidentiel ou autre. Si Résidentiel, précisez le type de bâtiment et la nature des travaux. Si autre, précisez.)

5. SIGNATURE

J'atteste la véracité de toutes les informations fournies dans le présent document. Je comprends que la réponse obtenue à la suite de la présente demande de reconnaissance d'heures est irréversible et peut avoir un impact sur mon classement dans l'apprentissage.

Signature du demandeur

Date (AAAA-MM-JJ)

¹ Les tâches détaillées de chaque métier ou spécialité sont définies à l'annexe A du *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction* (chap. R-20, r. 8).

² Vous devez inscrire tous les types de chantiers relatifs aux heures travaillées dans la fiche. Une description sommaire est conseillée (ex. : rénovation de logements, construction de trottoirs pour une municipalité, réparation des bâtiments de l'employeur, construction industrielle dans une province autre que le Québec, etc.).